carte blanche

Remplacer la «Petite éthique» qui sert à pasteuriser un système insoutenable par une «Grande éthique» porteuse de sens…

Mark Hunyadi, né en 1960, est un philosophe suisse. Après les Unis de Lausanne et Genève puis le Québec, il est professeur depuis 2007 à l'Université catholique de Louvain. On lit avec intérêt ses recensions dans *Le Temps*. Au récent Salon du livre, j'ai été attiré par son dernier livre.[1] «Nous vivons un paradoxe si manifeste que nous ne le voyons plus. Une véritable inflation éthique, par la multiplication des comités, chartes, conseils, tous censés protéger les droits individuels, [fait que] des modes de vie de plus en plus contraignants, qui échappent à tout contrôle, étendent leur emprise. Tout ce dispositif sert à blanchir un système et les modes de vie qui en découlent, ainsi pasteurisés.»

«L'éthique, vassale du système», dit-il. Une question que, parfois, voire souvent, se posent tous ceux qui se préoccupent d'éthique ; nos débats servent-ils de blanc-seing aux avancées tous azimuts des sciences et techniques, de «feuille de vigne»? (dans un registre adjacent, voir le décapant pavé dans la mare de Bertrand Kiefer, à propos de l'excellence dont nous avons plein la bouche.)[2]

A quoi devrait/pourrait ressembler, selon l'auteur, la «Grande éthique» nécessaire, par rapport à celle restreinte sur laquelle se concentrent nos travaux d'aujourd'hui (dont il dit «c'est comme si nous luttions avec acharnement pour la liberté de choisir la couleur des briques de notre propre prison»). «Faut-il postuler, comme les Grecs de l'Antiquité, des valeurs immanentes que quelque sage nous révélerait? Faudrait-il plutôt une Théorie Morale Unifiée, comme en physique? Voies sans espoir. […] Il faut renoncer à la neutralisation éthique du monde pour prendre ce monde même, sous toutes ses facettes, comme objet de son souci. […] Ce n'est pas la lettre des articles des droits de l'homme que nous défendons, comme le ferait un juriste procédurier, c'est leur sens, c'est-à-dire cette notion d'égale dignité» (de et pour tous).

L'empereur est nu, s'agissant d'éthique globale, c'est ce que nous dit Hunyadi. On ne saurait à mon sens, lui donner tort. Ce constat fait, comment avancer mieux? Formaliser et mettre en œuvre des droits «communautaires» (mais le mot n'est guère aimé dans certaines acceptions), «sociétaux»? – ce que recherche dans notre domaine la santé publique, parfois regardée de haut. Mais on sait les difficultés qu'il y a à définir l'intérêt général, même si d'une façon ou de l'autre c'est indispensable. Qui donne attention aux intérêts des générations futures – eux aussi difficiles à préciser, relèvent nos critiques! Je suis de l'avis d'Hunyadi que l'emphase mise sur des droits individuels toujours plus nombreux (voire Odématiés!) dont chacun exige haut et fort la concrétisation, doit être revisitée dans un sens plus frugal et solidaire. Mais il reste qu'on ne saurait jeter aux orties les acquis des droits humains. Promouvoir un changement de conscience et de pratiques de tous, en particulier de nous les nantis et gaspilleurs-pollueurs, comment? Souhaitons à ceux qui nous suivront plus de talent à cet égard qu'on n'en distingue aujourd'hui.

Après d'autres (cela me rappelle pour y avoir participé l'inscription d'un «Conseil de l'Avenir» – organe de prospective – dans la Constitution vaudoise de 2003), Mark Hunyadi demande la création d'un Parlement (virtuel) de modes de vie : «une institution qui, instaurant le commun [à savoir une préoccupation centrale pour les biens et l'intérêt communs], ébranlerait le pilier de nos démocraties libé-

point de vue

Ovocytes, spermatozoïdes… *et cætera* : les dangers d'une quête radiophonique

Encore une campagne de publicité. Les auditeurs et les auditrices des principales radios nationales françaises sont depuis peu incités au don de gamètes. C'est, en France, une première via un tel canal médiatique: des messages radiophoniques incitant au don de sperme et au prélèvement d'ovocytes. Financées par l'Agence nationale de la biomédecine, ces incitations publicitaires officielles ont un seul objectif: «renforcer l'information pour recruter plus de donneuses et de donneurs». C'est un «nouveau temps fort de sensibilisation».

C'est aussi, du même coup, la démonstration en creux que les précédents «temps forts» n'ont pas atteint leur objectif. L'Agence elle-même fait ce constat en forme d'aveu: «Aujourd'hui, près d'un Français sur deux ignore qu'il est possible de donner des ovocytes dans notre pays pour aider des couples infertiles, et près de trois sur quatre ne savent pas qu'il faut être soi-même parent pour pouvoir donner. Renforcer l'information du public sur ces dons et sur leurs modalités pratiques est donc une priorité.»

En France, il faudrait, en cette année 2015, environ «900 donneuses» et «300 donneurs» pour répondre à l'ensemble des besoins. A la radio, les messages publicitaires déclineront (de manière bien gentillette) des incitations à faire des gestes solidaires, de «donneurs de bonheur», pour «des couples en âge de procréer dont l'infertilité a été médicalement constatée», qui «pourront ainsi connaître le bonheur de vivre une grossesse et de donner naissance à leur enfant». Comme si tout était aussi simple…

On pourrait voir là une campagne de publicité comme une autre, à cette différence près que l'argent dépensé (agence de publicité, institut de sondage, temps d'antenne sur les chaînes radiophoniques, etc.) est celui de la collectivité. Une campagne de publicité qui, comme toutes les autres, incite à aller sur des sites.[1]

Or, c'est une campagne de publicité qui n'est pas comme les autres puisqu'il s'agit d'une *incitation au don*. Mais pas au don d'argent: au don d'une *fraction de sa personne*. L'Agence de la biomédecine prend bien soin de rappeler à la presse que le don de gamètes est anonyme et gratuit, «comme les autres dons d'éléments du corps humain (don de sang, don de moelle osseuse, etc.)».

Comment ça, «etc.»? Qui a écrit «etc.»? Qui a relu? Qui a validé? Cet «etc.», est troublant, car il est symptomatique. A lui seul, il témoigne de tous les dangers: transformer en entreprise productiviste, et donc publicitaire, une entreprise hors-marché, une chaîne de solidarité biologique au «rendement» certes insuffisant, mais qui avait su rester en marge du système dominant. On aimerait, bien évidemment se tromper. On redoute d'être dans le vrai: la publicité est, par nature, incompatible avec le hors-marché.

rales, celui du partage strict entre une sphère publique devant obéir au principe de neutralité et la sphère privée où s'exerce le libre choix de chacun.» Modalités pratiques de mise en œuvre d'un tel parlement? Les obstacles seront formidables: par la mise au défi du système démocratique où chacun vote pour l'essentiel selon son intérêt propre à court terme (mais Hunyadi parle de «faire passer la démocratie à un âge/palier supérieur, à la hauteur des défis», sans toutefois donner de mode d'emploi); par le spectre d'une «République – despotique? – des sages». Pourtant, sous peine de fin d'histoire il faudra je le crois aussi trouver les voies et moyens d'une «Grande éthique», planétaire.

1 Hunyadi M. La tyrannie des modes de vie. Lormont: Ed. Le Bord de l'Eau, 2015.

2 Kiefer B. L'excellence, ce grand conformisme. Rev Med Suisse 2015;11;1000.



Dr Jean Martin
Ancien membre de la Commission nationale d'éthique
La Ruelle 6
1026 Echandens
jeanmartin280@gmail.com

Et le trouble est encore plus grand quand on revient aux significations des termes que l'on emploie. *Et cetera*, (également écrit *et cætera* ou *et caetera*, abrégé en *etc.*) est une locution adverbiale issue du latin médiéval *et cetera desunt* qui signifie «et les autres choses manquent». Chacun sait que cette formule est utilisée pour montrer qu'une liste n'est pas exhaustive. Nous parlons bien là, avec le *etc.*, d'une liste incomplète, et bien d'une *liste de choses*. Or, il s'agit d'éléments du corps humain, et ces éléments ne sont précisément pas, *stricto sensu*, des choses. Ils le sont encore moins dans les espaces contemporains qui n'ont pas oublié le socle du droit romain et la distinction, essentielle, entre les *personnes* et les *choses*.

C'est d'ailleurs bien cette distinction, que l'on peut tenir comme associée à une forme de transcendance, qui fonde pour une très large part une conception bioéthique traduite dans le droit français. Une distinction qui place dans un espace hors du commerce (anonymat, bénévolat, gratuité) les éléments du corps humain (cellules, tissus, organes) pouvant être utilisés à des fins thérapeutiques. On sait que cette conception est attaquée de mille et une manières – à commencer par les entreprises marchandes qui, avec les meilleurs arguments médicaux du monde, font entrer ces éléments du corps humain dans l'univers du marché. C'est le cas, depuis plusieurs décennies, du sang. Le phénomène a été suivi par l'organisation de trafic d'organes destinés à la greffe. On voit aujourd'hui, sous bien des latitudes, se développer des trafics cellulaires concernant notamment les ovocytes plus ou moins associés aux locations d'utérus.

Tout se passe, en somme, comme si chaque grande avancée thérapeutique ayant recours à un *prélèvement* et à une *greffe* était suivie de l'organisation de deux circuits: l'un respectant les règles éthiques du *hors-profit*, l'autre organisant cette activité dans une sphère marchande. La situation se complique dangereusement lorsque, les avancées thérapeutiques étant ce qu'elles sont, l'organisation éthique est confrontée à une pénurie de ce qu'elle se refuse à étiqueter *matière première*.

C'est le cas, en France, avec les organes et les gamètes. C'est moins le cas avec les dons de moelle osseuse pour lesquels l'objectif des 240 000 donneurs (inscrits sur le registre France Greffe de Moelle) est proche d'être atteint. L'Agence de la biomédecine remerciait ainsi il y a peu les donneurs, au nom des malades, tout en appelant à la poursuite de la mobilisation. «C'est bien grâce à tous ces volontaires, toujours plus nombreux à faire preuve de générosité et d'altruisme, que des patients peuvent bénéficier d'une greffe et avoir une chance supplémentaire de guérison» expliquait-elle.

La situation est nettement plus complexe pour les organes, où l'on voit se développer des initiatives visant à augmenter les prélèvements dans des situations toujours un peu plus proches de frontières à très haut risque. Les tentations sont grandes de se prévaloir du concept de «donneur présumé» pour élargir la liste des situations où le prélèvement peut être effectué. De ce point de vue, la dernière initiative parlementaire française (ne plus demander «l'accord de la famille» dès lors que la personne n'aura pas manifesté son opposition de son vivant) est une entreprise qui pourrait rapidement se révéler dévastatrice.

On comprend bien que les choses ne sont pas toujours aussi caricaturales, que la démarche éthique n'est pas toujours exempte de considérations économiques et marchandes, que la sphère marchande peut aussi avoir des vertus thérapeutiques et que les frontières sont poreuses. Pour autant, il nous semble que la situation est trop déséquilibrée, que la puissance du *marché* est trop grande, pour que la garde puisse, ne serait-ce qu'un instant, être baissée. De ce point de vue, le «etc.» du communiqué de presse de l'Agence française de biomédecine ne saurait être passé sous silence. De même que ne saurait être acceptées les initiatives qui inscrivent la chaîne de solidarité biologique dans l'espace mortifère de la publicité. Quelle que soit la forme prise et quel que soit le talent des *communicants*, on ne peut, sans perdre une fraction de sa raison d'être, organiser ainsi une quête des gamètes sur les ondes radiophoniques.

Jean-Yves Nau
jeanyves.nau@gmail.com

1 Il s'agit ici des sites dondovocytes.fr et dondespermatozoides.fr. Des informations sont données sur: les conditions et les modalités pratiques pour devenir donneuse ou donneur; les coordonnées des centres de don dans chaque région française; des éléments sur «quel donneur de bonheur êtes-vous?» (pour découvrir son profil donneur); la possibilité de s'inscrire à une lettre d'information numérique.

